



**Sortie culturelle : « Les Arts de l'eau et du feu »
animée par Brigitte DUHEN
le Mardi 11 Décembre 2018**



10h. visite du Moulin de Cleutin à Fontenay Torcy :

Bâti en 1742 sur la rivière Thérain, ce petit moulin-ferme est situé dans un cadre romantique. Rénové depuis 15 ans, il abrite désormais des expositions : poteries, lunetterie, outils, matériel agricole ancien, mémoires paysannes...

12h.30 : déjeuner à Gerberoy au Vieux Logis :

Kir picard et ses feuilletés ; flamiche au saumon fumé maison ; gigolette de pintade au Neufchâtel ; fromages ; poire fondante au chocolat chaud ; 1/4 de vin côte du Rhône, café ou thé.

15H visite de la fabrique de carrelages à St. Samson la Poterie :

Resté en l'état depuis le XIXe siècle, ce site de fabrication artisanale restitue l'authenticité de la terre cuite. Découvrez les phases du travail de la terre depuis l'état initial de la matière première, l'argile du pays de Bray, jusqu'au produit fini, le carrelage et la tomette, séchés et cuits de manière artisanale dans des fours de 1836. Cette fabrique a été labellisée «Patrimoine Vivant» et répertoriée «Métiers d'Art Rares».

Rendez-vous : 7h45 au parking du marché d'Eaubonne

Prix : 44.50 euros à régler par chèque

Co-voiturage : 8 euros à régler au chauffeur

Limité à : 30 personnes

**Bulletin à compléter et à retourner à : Brigitte DUHEN
4 Allée de l'Orme à la Garde 95 580 ANDILLY
Tél : 01 34 16 21 81 ou 06 17 38 06 38 E-mail : brigitte.duhen@free.fr**

.....«
« Les Arts de l'eau et du feu », animée par Brigitte DUHEN, le Mardi 12 Décembre 2018

Nom - Prénom	Adresse e-mail	Téléphone fixe et portable

Ci-joint règlement de euros X personne(s) soit : euros

A régler par chèque libellé au nom du CSME randonnées pédestres. Faire un chèque par sortie

En cas de désistement votre versement reste acquis au club, sauf si un remplacement est possible.

Les chèques non utilisés seront détruits.

Covoiturage à remplir impérativement SVP:

Nombre de places libres :..... Souhaite être véhiculé.....

Les sorties sont réservées aux adhérents du club à jour de leur cotisation au moment de l'inscription.